



DISCOURS DE PHILIPPE PINTA PRESIDENT DE L'AGPB

CONGRES DES CERÉALIERS

ORLEANS LE 9 FEVRIER 2017

Le prononcé fait foi

Madame le Sénateur,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Chers amis,

Nous sommes heureux d'avoir pu nous réunir dans le cadre renouvelé de ce *Congrès des Céréaliers*, ici à Orléans, au cœur de l'une des plus importantes régions céréalières. Le Ministre de l'Agriculture que j'avais convié comme chaque année et que j'ai rencontré avant ce Congrès, n'a pas souhaité, dans la période actuelle venir comme à l'accoutumée clôturer nos débats, répondre à nos questions et réagir à nos propositions. Je m'adresserai donc à travers vous aux responsables politiques et économiques de notre pays, à ceux de l'Union Européenne. Je m'adresserai au Gouvernement de la France, celui d'aujourd'hui et celui qui, dans quelques semaines, aura la charge de conduire les affaires du pays.

Que l'agriculture dépende du climat, nul ne l'ignorait. Mais nous autres céréaliers en avons fait cette année la plus dure expérience, affrontant une situation sans précédent dans l'histoire moderne. Des phénomènes climatiques inégalés dans cette zone tempérée qu'est la France, réputée stable, ont entraîné cet été une moisson désastreuse, inférieure de plus de 30% en moyenne à la normale. Mais dans de nombreuses exploitations, la baisse dépasse les 50% quand ce n'est pas 60 ou 70% et nombre de parcelles n'ont tout simplement pas été moissonnées.

Mais de cette situation inédite, qui a véritablement conscience, Madame et Messieurs les Parlementaires, tant les clichés sur les céréaliers ont la vie dure et tiennent lieu de raisonnement sommaire?

Je reviendrai donc d'abord et de manière appuyée sur la situation qui résulte de ces événements frappant d'innombrables exploitations, dans quasiment toutes nos régions, et je reviendrai sur les mesures dont nous attendons toujours la mise en œuvre et pour certaines la décision.

Car c'est le quotidien de milliers de céréaliers et je devrais peut-être m'en tenir là.

Mais après une telle catastrophe et d'une certaine manière en raison même de cette catastrophe, les céréaliers ont aussi besoin de perspectives et de la prise en compte des problèmes qu'ils rencontrent. Il faut que des outils nouveaux soient imaginés, des *outils de gestion des risques*, des *risques* climatiques en tout premier lieu, mais aussi *des risques économiques et de marché*. Nous devons en effet donner de l'espoir à nos producteurs en cette année noire. Aussi, avons-nous élaboré au sein du Conseil d'Administration de l'AGPB, et adopté hier en Assemblée Générale de l'AGPB un ensemble cohérent de propositions. Ces propositions s'adressent d'abord à nos organisations professionnelles nationales et singulièrement à la FNSEA et Xavier BEULIN, son Président, vient déjà de nous conforter dans

ces orientations. Elles s'adressent à nos amis des autres grandes filières de productions. Elles s'adressent au Gouvernement de la France à nos responsables politiques, et à ceux qui briguent la magistrature suprême. Elles s'adressent enfin aux instances européennes au titre d'une Politique Agricole Commune dont nous savons dans cette salle, malgré toutes les critiques, ce qu'elle apporte à l'agriculture de notre pays, ce qu'elle doit continuer à lui apporter, par son existence même, par sa dimension budgétaire, par son caractère européen. Mais cette PAC, objet de toutes les attentions, il faut impérativement l'adapter, la simplifier et la rénover.

Je reviendrai d'abord sur l'année calamiteuse que nous avons traversée en 2016.

La crise céréalière qui en résulte ne fait aucun doute et les premiers résultats disponibles mettent en lumière un revenu annuel négatif dans 75% des exploitations et, dans certaines régions comme les Zones Intermédiaires, pour la troisième voire la quatrième année consécutive.

Bien sûr cela se traduit immédiatement par des tensions sérieuses de trésorerie, atteignant pour la seule année 2016, des besoins de 700 € par hectare. Devant l'urgence de la situation, j'avais présenté au Ministre de l'Agriculture dès le 26 juillet dernier, l'impérative nécessité d'un *plan d'urgence moisson céréales* destiné à permettre aux agriculteurs de passer le cap de cette campagne 2016.

Le Gouvernement nous a écoutés, avec le Président de la FNSEA avec qui nous avons agi de concert. Le Premier Ministre de l'époque a paru prendre les choses au sérieux. De ce plan d'urgence en dix points, huit peu ou prou ont fait l'objet de décisions de principe:

- *Le prélèvement redistributif bloqué à 10% ;*
- *Le versement des aides PAC anticipé pour 90% ;*
- *Le déblocage de prêts de trésorerie cautionnés par la BPI ;*
- *La reconnaissance d'une catastrophe naturelle ou la force majeure et l'allègement partiel de TFNB ;*
- *L'assouplissement des contrats assurance climatique ;*
- *Le lissage et des reports de cotisation MSA et d'impôts ;*
- *Le pragmatisme dans les engagements environnementaux PAC et zones vulnérables.*

Toutes ces décisions ont été âprement discutées pour aboutir aux annonces du 4 octobre, grâce à l'engagement syndical conjoint de la FNSEA et de l'AGPB.

Mais nous sommes le 9 février 2017. Et si sur un certain nombre de points les engagements ont bien été tenus, la mise en œuvre laisse plus qu'à désirer pour le cœur du dispositif : les prêts de trésorerie, cautionnés par la BPI, dont le coût devait être pris en charge par l'Etat.

Le nombre de dossiers aboutis est dérisoire. Chacun a dû se débrouiller seul de son côté, avec son banquier, avec sa coopérative et donner des garanties sur ses biens personnels. Et pour les plus fragiles, c'est maintenant que les véritables difficultés commencent. Or les rentrées de la prochaine moisson sont dans six mois encore! C'est donc tout de suite qu'il est besoin de mobiliser les moyens exceptionnels annoncés à l'automne. Qu'attendent les services de l'Etat pour monter en puissance, avec la BPI, avec les banquiers ? Il n'y a pas de fatalité à l'absence de dossiers validés, et nous attendons que les mesures annoncées par le Gouvernement trouvent enfin une application à la dimension de l'enjeu.

Il reste en plus une dernière mesure qui est restée à l'état de friche. Le soutien de l'Europe. Car en effet la trésorerie n'est pas tout. Pour de nombreuses exploitations, je l'ai dit à de nombreuses reprises, elles n'auront pas, seules, la capacité de retrouver un rythme normal, lestées qu'elles seront durant de longues années par les effets durables de cette année calamiteuse. Même si elles survivent, elles tireront pendant cinq ans, dix ans ce boulet dont elles ne pourront se débarrasser par des expédients.

Je veux bien entendu parler de *l'aide européenne crise céréalière* que nous avons demandée, que nous avons portée à Bruxelles auprès de nos partenaires et que le Gouvernement a simplement présenté du bout des lèvres. Mais la question n'a en rien progressé depuis lors ! Bien sûr le Commissaire HOGAN s'est montré plus que réservé malgré la position du COPA adoptée à notre initiative. Bien sûr tous les Etats membres ne sont pas concernés, ni intéressés. Mais nous avons connu la France moins timide lorsqu'il s'est agi de décrocher des soutiens européens pour d'autres secteurs frappés par des crises. Et ces crises n'étaient pas plus graves que celle que traverse actuellement le secteur des céréales ! Y aurait-il deux poids deux mesures ?

Aucune entreprise, dans notre pays, qui perdrait 5 milliards de chiffre d'affaire en un an, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ne serait ainsi abandonnée à son sort. L'Etat se mettrait en quatre pour mobiliser des moyens nationaux et européens et pour sauver cette entreprise coûte que coûte.

Pourquoi notre *entreprise céréalière* n'est-elle pas considérée comme telle ? Trop petite ? Trop nombreuse ? Parce que les unités de production feraient plus de 52Ha ? Allons !

Il faut y revenir, insister et obtenir un résultat. Il serait inconcevable que l'Europe puisse se dédouaner par une pirouette. Quelle crédibilité aurait pour le futur tel nouveau dispositif européen de gestion de risques ou de crise si, dans les circonstances présentes, l'Europe se montrait incapable de prendre en compte une situation céréalière aussi flagrante?

J'en viens maintenant aux propositions que l'AGPB souhaite mettre sur la table pour appréhender dans sa globalité la question centrale de la *gestion des risques*.

Les céréaliers ont clairement fixé leur feuille de route pour les prochaines années : *produire plus, produire mieux*.

Une telle ambition nécessite une large mobilisation, implique une approche agronomique renouvelée, des outils de pilotage nouveaux, du matériel, une génétique : en un mot un nouveau saut de modernisation et d'investissement.

Or pour investir, se projeter dans l'avenir et non vivre au jour le jour, deux conditions sont essentielles pour tout producteur :

- la *liberté d'entreprendre* face à un empilement de contraintes,
- la *visibilité*, face à un univers de plus en plus incertain.

Cette *visibilité*, résultait initialement du *prix d'intervention* européen. Depuis 25 ans ce rôle est dévolu aux *aides directes*, issues de la réforme de 1992. Demain, cette visibilité devra *aussi* provenir de nouveaux outils de gestion des risques.

Il n'est pas dans mon propos d'aujourd'hui de développer dans le détail tel ou tel outil miraculeux qui, du passé ferait table rase et résoudrait tous les problèmes par la force d'une formule magique. Certains voudraient nous le faire croire. Mais cet outil miraculeux n'existe pas, et le seul résultat d'une telle approche serait à coup sûr de porter un coup fatal à la Politique Agricole Commune. Certains n'en seraient pas mécontents, qui lorgnent sur les masses budgétaires à récupérer.

Nos propositions se veulent à l'inverse pragmatiques, opérationnelles et faciles à mettre en œuvre. Elles s'attachent aux *risques climatiques et aux risques économiques auxquels les producteurs sont exposés*. Elles reposent non sur une solution miracle unique, mais sur l'articulation entre plusieurs outils *complémentaires* qui ensemble participent d'un système cohérent.

Ces propositions cherchent aussi à faire consensus entre les différentes filières agricoles, la FNSEA, les dirigeants de notre pays, et 27/28 Etats membres européens, sans oublier la Commission et le Parlement européens.

Ces propositions s'articulent autour de quatre idées forces :

- **Le maintien d'aides directes aux producteurs, des aides d'un niveau suffisant et fortement simplifiées ;**
- **La création d'une épargne de précaution *contra-cyclique* individuelle, librement accessible ;**
- **Le développement d'une assurance climatique véritablement efficace, largement répandue et soutenue financièrement par l'Europe ;**
- **Le recours individuel optionnel à une assurance chiffre d'affaire, dans un cadre non directement subventionné par l'UE ;**

Premier volet donc : Maintenir des aides directes consistantes mais simplifiées. Autrement dit : ne lâchons pas la proie pour l'ombre !

Les aides directes du *premier pilier* vont directement au producteur. Elles constituent un soutien permanent aux exploitations agricoles et leur apportent un *socle* de recettes appréciable, un apport prévisible dans son montant et dans sa date de perception. Sur les 7.2 Mds € d'aides actuelles du 1^{er} pilier, 5.8 Mds € sont consacrés à ces aides directes découplées avec un niveau moyen en France de 220 €/ha.

Certains estiment que ces aides ne seront légitimes à l'avenir que si elles sont modulées d'une année à l'autre en fonction du marché, devenant alors des *aides contra-cycliques*. Intellectuellement séduisante, cette approche, je vous le dis, risque fort de ne fonctionner que dans un seul sens c'est-à-dire à *la baisse*, ne serait-ce qu'en raison des règles européennes de l'annualité budgétaire. Il serait hasardeux à notre sens de renoncer pour ce motif au mécanisme robuste existant, qui a fait ses preuves.

Notre proposition est donc sur ce chapitre :

- ***de maintenir un niveau conséquent d'aide de base (DPB + verdissement) à [220 €/Ha] ; mais de simplifier considérablement le système***
- ***d'opérer la convergence nationale totale des 30% restants en une seule fois ; et, dans le même temps...***
- ***de supprimer le prélèvement redistributif dès 2018;***
- ***de ne pas se laisser entraîner vers des aides contra-cycliques.***

Deuxième volet : Instaurer une épargne de précaution *contra-cyclique* individuelle, et gérée librement.

Il s'agit d'inciter les producteurs à se constituer une épargne de précaution placée sur un compte dédié. Une véritable auto-assurance destinée à lisser les chiffres d'affaires.

Les sommes alors épargnées seraient défiscalisées lors de leur constitution pour n'être fiscalisées qu'au moment de leur réintégration.

Mais les entrées et sorties doivent pouvoir être opérées à la seule initiative du producteur, contrairement à la Déduction Pour Aléas d'aujourd'hui (DPA) qui est une usine à gaz inefficace car administrée à l'excès.

Seul devrait être fixé un plafond global, proportionné à l'activité de l'exploitation.

Troisième volet : Développer une assurance climatique véritablement efficace, largement répandue et soutenue par l'UE

La campagne 2016 a mis en lumière, s'il en était besoin, l'accélération de la fréquence des risques climatiques extrêmes, y compris dans notre pays pourtant réputé être sous influence océanique stable.

Un soutien européen optionnel à *l'assurance climatique* existe déjà au titre du 2^{ème} pilier avec un financement à 65%. En grandes cultures, le taux de pénétration de ce dispositif est déjà significatif avec 26 % des surfaces en 2015/2016. Mais les niveaux de franchise et de seuil de déclenchement actuels (30% pour l'assurance socle), et le taux de subvention qui est de fait variable et fixé a posteriori, sont autant de freins puissants à son développement à grande échelle. *C'est pourquoi les seuils et franchises doivent impérativement être abaissés à*

20% et permettre ainsi de porter la diffusion du dispositif à 75% des surfaces et ceci, dans un cadre volontaire. S'il faut pour cela ré-interpréter les accords OMC de Marrakech, faisons-le ! C'est ce qu'ont fait les américains sans état d'âme. Qui plus est, une telle décision peut être immédiate, en utilisant le vecteur d'un texte législatif en cours de discussion au Parlement Européen. C'est-à-dire sans attendre 2020. Pour employer un mot barbare mais que certains connaissent, il s'agit du *règlement omnibus* en cours d'examen. Le Gouvernement doit obtenir cette décision à Bruxelles, avant la fin de sa mandature. Cette approche pragmatique serait ainsi d'application immédiate et ferait faire un saut considérable à la gestion des risques dans toutes les filières et bien sûr pour les grandes cultures. Enfin et ce n'est pas le moindre avantage, cette opération peut se faire sur le plan budgétaire de manière compatible avec le maintien d'aides directes substantielles comme je l'ai dit précédemment.

Dernier volet : ouvrir la possibilité d'une assurance chiffre d'affaire

Quel agriculteur ne rêve pas de disposer, pour une contribution modeste, d'une garantie de chiffre d'affaire, de marge ou, de revenu ? 1200 – 1500€ à l'hectare tous les ans, quoiqu'il arrive ! ... Oui, ...mais ... La question n'est pas de savoir si c'est désirable, ça l'est, mais si c'est possible ici, en France et en Europe dans le cadre de notre politique agricole et à quel prix. Car contrairement à l'assurance climatique, une assurance chiffre d'affaire est chère ; elle est potentiellement très chère. Ce coût élevé résulte de l'existence pour l'assureur d'un risque systémique, celui de la chute des cours; c'est à dire d'un risque où tous les producteurs peuvent être sinistrés et donc indemnisés en même temps. Conséquence, selon les perspectives de marché le coût d'une assurance chiffre d'affaire intéressante pour le producteur peut devenir très élevé, voire prohibitif.

Autre conséquence, ce dispositif ne fonctionne que s'il existe un budget important à la clef : une grande partie voire la totalité du premier pilier ; et qui plus est un budget extensible en fonction des besoins. Ça marche aux Etats Unis, et encore. En Europe, qui peut croire qu'une telle flexibilité puisse voir le jour ; La question est donc simple :

1- sommes-nous prêts à abandonner totalement toute aide directe pour, le cas échéant certaines années recevoir une compensation partielle de perte après avoir versé une prime d'assurance ?

2- sommes-nous prêts à opter pour un système à budget fortement variable d'une année à l'autre, méthode USA ?

Une année faiblement exposée, le besoin budgétaire pour un taux de pénétration de 80% toutes productions confondues, et subventionné à 65% serait de plus de 2 milliards €. Mais surtout, ce montant est susceptible de varier considérablement d'une année à l'autre de 1 milliard à 4 milliards ce qui, à notre sens n'est pas gérable.

Après en avoir largement discuté en bureau, en Conseil d'Administration et hier en Assemblée Générale, l'AGPB propose de ne pas écarter par principe cet outil, mais de le cantonner dans la sphère d'une gestion privée des risques, à l'initiative d'un assureur, d'un groupe coopératif et pour les seuls producteurs intéressés.

Pour ne pas pénaliser ceux qui retiendraient cette option, nous proposons que la part climatique de cette assurance, c'est-à-dire hors volatilité du marché, soit financée par l'Europe dans les mêmes conditions que l'assurance climatique, ceci par souci d'équité.

Dernier volet pour mémoire

Il existe enfin d'autres outils de gestion des risques auxquels les producteurs peuvent avoir recours selon les filières. Je ne ferai que les citer car ils font déjà l'objet de développements importants :

Il y a les *marchés à terme*.

Les organismes stockeurs, essentiellement coopératifs ont de leur côté mis en place des systèmes de *prix moyens de campagne* ou à l'inverse de *prix fermes* adossés à un arbitrage sur le marché à terme. Ce sont de véritables outils de gestion des risques.

Une mention particulière doit être faite du mécanisme des *fonds mutuels* déjà éligibles aux financements européens. Certaines filières s'y intéressent. Il est peu probable que ce soit le cas du secteur céréalier compte tenu de son organisation.

Il faut citer également le maintien des protections européennes face aux risques extrêmes : *prix d'intervention et intervention publique*, qui constituent des clauses de sauvegarde à maintenir en toutes circonstances.

Et enfin, tout ce qui touche aux moyens de production.

Ces propositions, il va falloir les approfondir au cours des prochains mois. Elles constitueront la trame de la construction cohérente défendue et portée par l'AGPB.

Ces propositions marquent un infléchissement notable dans l'application actuelle de la PAC, sans pour autant bouleverser tous les points de repère existants.

Car ces points de repère sont nécessaires pour retrouver confiance, pour innover et pour investir.

Il sera important que ces propositions fassent l'objet du plus large consensus avec les autres grandes filières et organisation agricoles, dont la FNSEA bien sûr, et la coopération.

Ces propositions sont présentées aujourd'hui. Elles ont vocation à être proposées au Gouvernement de notre pays. L'objectif poursuivi est un début de mise en œuvre dès 2017 et 2018. Partant, elles devront aussi être portées auprès des candidats à l'élection présidentielle.

L'une des originalités de notre démarche c'est en effet le calendrier d'action pragmatique : un début d'application immédiate, qui s'enchaîne avec des orientations qui inspirent la future réforme de la PAC. Mais Michel DANTIN nous le disait tout à l'heure : pour des raisons

institutionnelles la future réforme risque fort d'être repoussée au-delà de 2020, jusqu'en 2023 ? Nous avons besoin, bien avant cela, de nous doter d'outils de *gestion des risques*. Or il est possible, tout de suite, de mettre en œuvre l'éventail cohérent de solutions que nous proposons : un bon tien vaut mieux que deux.... tu l'auras !

*

* *

Pour terminer je voudrais revenir sur ce qui constitue le fil directeur de notre congrès, l'esprit même dans lequel tout cela est conçu. Car des problèmes à résoudre il en existe d'innombrables. Mais pour y répondre, il est urgent de sortir de l'approche qui a prévalu sous tous les Gouvernements successifs que nous avons connus.

Un problème à résoudre ? Une nouvelle loi ! Et pour les agriculteurs de nouvelles contraintes ! Et à la clef ? Des réglementations qui s'empilent, souvent fondées sur des solutions d'hier, quand ce n'est pas avant-hier et le fameux principe de précaution.

Ce qu'il faut aux agriculteurs pour répondre aux défis d'aujourd'hui, à ceux de demain, c'est la liberté d'innover, la liberté d'investir, en un mot la *liberté d'entreprendre*.

Qu'il s'agisse d'un usage optimum des engrais sans rejet dans le milieu, d'une utilisation raisonnée des phytos respectueuse de l'environnement et des voisins, de la génétique, de l'irrigation, des robots, des outils d'aide à la décision et j'en passe. Nous devons pouvoir faire appel à tout cela. En toute liberté, en toute responsabilité !

Cette liberté d'entreprendre, elle vise :

A retrouver la compétitivité de nos exploitations, c'est-à-dire tout simplement de disposer d'un revenu ;

A retrouver la compétitivité de nos céréales sur les marchés et je veux parler de la qualité avec notre *plan protéines céréalières* et tout le travail qui est fait inlassablement pour éviter les distorsions de concurrence avec nos voisins européens ;

A retrouver la compétitivité en relançant certaines productions céréalières comme le blé dur ;

A retrouver la compétitivité en faisant progresser nos rendements et c'est tout l'objet de notre projet global ;

L'année 2016 est une année hors normes, et nous devons dès 2017 retrouver toute notre place sur la scène européenne et retrouver aussi le chemin de l'exportation pour répondre aux besoins de nos partenaires, notamment méditerranéens.

Notre filière est forte. Elle l'a montré cette année face à l'adversité comme elle l'avait déjà fait en 2014, confrontée à un problème de germination. Elle doit aussi le prouver à nouveau dès cette campagne par l'affirmation de notre ambition : *produire plus, produire mieux*.

Mais en plus cette année, les céréaliers doivent recevoir de la considération, ne pas être laissés seuls face à l'adversité, pour éviter aussi qu'ils ne tirent des conséquences imprévisibles de l'inaction des politiques.

A l'AGPB, notre détermination est sans faille pour obtenir que chacun assume ses responsabilités.

L'enjeu central du prochain Président de la République, du prochain Gouvernement, pour l'agriculture ce sera donc tout cela : redonner aux agriculteurs cette *liberté d'entreprendre*, cette *envie d'entreprendre*. Et cela ne peut passer par un simple toilettage de textes. Ce qu'il faudra, c'est une véritable révolution mentale. Elle est certes nécessaire dans tous les secteurs d'activité de la Nation. Mais pour nous, elle l'est indispensable pour l'agriculture... et bien sûr indispensable pour les céréaliers.

Cela aussi, fait partie de nos propositions.

Je vous demande d'appuyer notre démarche en tout lieu.

En un mot *être fiers d'être céréaliers*

Je vous remercie.